

Délivrance de l'attestation d'aptitude catégories I à IV par équivalence de diplôme

COMMENT A ÉTÉ PENSÉE CETTE FORMATION ?



Dans le cadre de la Transition Ecologique et Energétique, la réglementation relative aux fluides frigorigènes (Arrêté du 30 juin 2008 relatif à l'article R543-99 du code de l'Environnement) impose à toutes les entreprises dont le personnel procède à des opérations de manipulation des fluides frigorigènes de détenir une ATTESTATION DE CAPACITE selon leur catégorie d'activité. Chaque personne qui manipule doit posséder son attestation d'aptitude à la manipulation des fluides.

ATTENTION, l'attestation d'aptitude n'est pas un diplôme, c'est une habilitation à manipuler !

Dans le cadre d'une création d'entreprise dans le domaine de la clim, il faut justifier d'un diplôme dans le domaine ou d'une expérience minimum de 3 ans. Rapprochez-vous de la Chambre des Métiers de votre région pour plus de renseignements !

POUR QUI ?

Etre titulaire d'un diplôme/titre professionnel ou CQP mentionné sur la liste consultable sur :

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=gsKYfiQiEpfUUfz4QabUFdkE_OtzRBo72xaLTMIVb5M=

PRÉREQUIS D'ENTRÉE :

Les personnels titulaires d'un diplôme professionnel, d'un titre professionnel, d'un certificat de qualification professionnelle, ou d'une certification enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles mentionné au tableau A (voir lien ci-dessus) sont considérés comme ayant réussi l'examen théorique et pratique mentionné à l'article 4 du règlement d'exécution (UE) no 2015/2067 (1) ainsi que l'évaluation mentionnée à l'annexe I de l'arrêté du 13 octobre 2008 modifié (2), pour une ou plusieurs des catégories d'activités I à IV telles que définies à l'annexe I de l'arrêté du 30 juin 2008 modifié (3).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La délivrance de l'attestation d'aptitude, pour la catégorie correspondante, à un personnel titulaire d'un des diplômes ou titres professionnels ou d'un des certificats de compétence professionnelle mentionnés au tableau A (voir lien ci-dessous) ne nécessite donc pas de nouvelle évaluation de ce personnel.

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=gsKYfiQiEpfUUfz4QabUFdkE_OtzRBo72xaLTMIVb5M=

DURÉE

Délai de délivrance : 5 jours

néant

CONTENU

Pièces à fournir :

une pièce d'identité en cours de validité (cni, passeport, titre de séjour)
une photo sur fond blanc (pas forcément d'identité mais neutre, elle apparaîtra sur le document)
le N° de sécurité sociale du candidat (copie carte vitale)
son adresse postale personnelle
le diplôme possédé (scan du diplôme)
éventuellement, le nom de l'employeur s'il y en a un

MOYENS & MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Après paiement, transmettre l'ensemble des pièces à contact@if2p-evolution.Com

SUIVI & VALIDATION

Evaluation de l'atteinte des objectifs :

néant

Validation finale :

Certificat de réalisation de stage

Certification partielle possible :

néant

Statistiques de performance :

néant

FORMATEUR

CÔTÉ PRATIQUE

Documents envoyés par mail

ÉQUIVALENCES, DÉBOUCHÉS, PASSERELLES

Équivalences : néant

Débouchés : Climaticien, frigoriste

Passerelles : néant

Consultez notre [FOIRE AUX QUESTIONS](#) pour plus de renseignements !

TARIF :

Forfait de 20,00€ net

FINANCER LA FORMATION

Consultez notre page dédiée au moyens de [FINANCEMENT](#)

N° CARIF : non

CERTINFO : non

FORMACODE : non

RNCP ou RS : non

SE RENSEIGNER, S'INSCRIRE

Dates, nombre de places en temps réel, inscription par CB ou devis gratuit en ligne (onglet "Nos Formations")

05.56.37.44.40

contact@if2p-evolution.com

SUITE DE PARCOURS

Vous pouvez compléter votre parcours par nos autres modules ci-après :

FORMATIONS CLIMATISATION AIR/AIR


